

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES
DE LA FILIERE DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES**

du 25 avril 2024

Lors de sa séance du 25 avril 2024 qui s'est tenue de 14h00 à 17h00, le Comité des Parties Prenantes d'ecosystem pour la filière des équipements électriques et électroniques (EEE) relevant des catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8 pour le ménager et des catégories 1, 2, 4, 5 et 6 pour le professionnel telles que mentionnées au II de l'article R.543-172 du code de l'environnement a émis, sur le projet mentionné ci-après, présenté et soumis pour avis par ecosystem, les avis suivants :

- **Avis du Comité sur l'ajustement du bonus réparation des Vélos à Assistance Electrique (VAE) de la catégorie 8 mentionnée au II de l'article R.543-172 du code de l'environnement qui a été initialement fixé à 15 €. A partir de juillet 2024, ce bonus est de 15 € pour les réparations comprises entre 65 € et 120 € TTC et de 30 € pour des réparations supérieures à 120 € TTC.**

Avis favorable avec :

11 votes favorables (membres nommés sur proposition de SNEFID, GIFAM, FNE, FIEEC, FICIME, FEI, FEDEREC, FCD, ESS France, AFNUM, FNADE)

0 vote défavorable

1 abstention (membre nommé sur proposition d'AMORCE)